



Déclaration liminaire

Comité social d'administration du 26 mai 2026

Le président états-unien est peut-être loin de s'en douter, mais sa guerre avec L'Iran a des répercussions jusqu'à notre belle DGFIP.

Fixée à 2,2 % en 2026 par l'INSEE, l'inflation n'a pas permis la hausse de notre point d'indice, gelé depuis les Calendes Grecques. C'est à se demander s'il ne faudrait pas que nos salaires soient retenus dans le Détroit d'Ormuz pour enfin augmenter.

Le Gouvernement, notre Ponce Pilate, a décidé d'augmenter le SMIC de 2,41 %, au 1^{er} juin 2026. Cette hausse indispensable pour permettre aux salariés de faire face à l'inflation, enterre une partie de plus en plus importante de collègues en-dessous du SMIC.

Sur l'ensemble de la Fonction Publique, ce n'est pas moins de 700 000 agents qui se retrouvent à travailler pour un salaire « illégal » !

Une fois de plus, mais toujours de trop, le salut et la dignité du Gouvernement se retrouvent suspendu à la Sacro-Sainte « indemnité différentielle », afin d'amener tous nos collègues au SMIC – et d'y garder beaucoup d'autres – coincés par le tassement successif des grilles des catégories C et B.

Toutes nos pensées se tournent alors vers la « cellule attractivité », qui va devoir faire preuve d'une certaine inventivité pour séduire les fameux « nouveaux talents » !

Et ce n'est certainement pas la nouvelle casse prévisible du NRP 2 qui va arranger la situation.

Le Covid avait mis fin au Check, la guerre en Iran, à mis fin au Cheik et maintenant la DGFIP veut mettre fin au chèque.

La mort annoncée de ce mode de paiement symbolique et encore très populaire en France, en comparaison avec nos voisins, est dorénavant prévue pour juin 2027, avec la fin du marché « TESSI » et la fermeture des centres d'encaissements, prévue elle pour septembre 2027.

Enfin, ça c'est dans le monde merveilleux IA2.0 de la DG.

Dans les faits, le chèque, c'est encore 4 % des paiements, cela paraît peu, mais sa disparition risque d'exclure encore plus les personnes les plus précaires.

Le chèque est de moins en moins utilisé, c'est un fait, mais la DGFIP ne peut, pour l'heure, pas interdire les contribuables de s'en servir ... mais pour combien de temps ?

La DG souhaite voir baisser son utilisation de 75 % à l'horizon septembre 2027, ce qui semble parfaitement illusoire, alors qu'elle n'a diminué que de 17 % entre 2024 et 2025.

Ne lui en déplaise, seul un temps long, avec le renouvellement des générations et des usages verra son utilisation disparaître.

En ces temps où le consentement à l'impôt fait l'objet de nombreuses contestations, le cœur de l'enjeu est davantage de réussir à motiver les contribuables à payer et non leur interdire des moyens de le faire !